



## Retracting Contract microcreche

Par **Typhany**, le **15/06/2023** à **17:48**

Bonjour,

j'ai signé hier un contrat avec une micro crèche pour que mon fils y entre en septembre sauf que je souhaite me rétracter mais la directrice me dit que ce n'est pas possible car c'est moi qui suis demandeuse du contrat et qu'il n'y a pas de délai de rétractation. De plus elle m'informe d'un préavis de 3 mois obligatoire et de payer 10% de la somme totale prévue par le contrat soit un montant de plus de 5000€ tout ça alors que la garde n'as même pas encore commencée. Est légal ?

merci de m'avoir lu et merci à ceux qui m'apporteront des réponses concrètes.

typhany

Par **miyako**, le **15/06/2023** à **22:38**

bonsoir,

Prenez rendez vous avec un avocat gratuit dans une permanence juridique de votre mairie et montrez lui le contrat avec les clauses qu'il contient,il vous indiquera la marche à suivre .

Sans la lecture complete du contrat impossible de vous répondre ,désolé.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **15/06/2023** à **23:17**

Bonsoir, bienvenue

Il est vrai que le délai de rétractation concerne plutôt les souscriptions à distance.

5000€, vous devez faire erreur!?

Si vous souhaitez rencontrer un avocat, toutes les mairies ne proposant pas de permanence, je vous invite à cliquer ci-dessous.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>